

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DES EQUIPEMENT PUBLICS

DE LA WILAYA DE NAAMA

NIF: 415024000045205

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES N° 02/2026**

**ETUDE , SUIVI REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE DES 910 LS
HORCHAYA, COMMUNE DE NAAMA , WILAYA DE NAAMA (CITES D'HABITAT INTEGREE 2025)**

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La Direction des Equipements Publics de la wilaya de Naâma informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales **N° 02/2026** relatif à la réalisation d'une école primaire type 02 au niveau du site des 910 LS **Horchaya , commune de Naama , wilaya de Naama (cites d'habitat intégrée 2025)** paru aux quotidiens الجمهورية le 22/01/2026 , qu'à l'issue de l'analyse des offres, l'appel d'offre est attribué conformément au tableau sus dessous :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	NOTE TECHNIQUE	MONTANT PROPOSE APRES CORRECTION En TTC (DA)	DELAI (MOIS)	OBS
Lot : reste a réaliser d'une école primaire type 02 au niveau du site des 910 LS Horchaya , commune de Naama , wilaya de Naama (cites d'habitat intégrée 2025)	SARL AMA BATIMENT "gérant MADANI ABDELKADER " NIF : 002514042421272	70,00	159 531 940,81	06 mois	Moins disant conforme au contenu du cahier des charges

Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour un éventuel recours à compter de la première parution de cet avis sur les quotidiens nationaux et ce conformément à l'article 82 alinéa du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, ou le BOMOP.

LE DIRECTEUR